

AESH : FACE AU MÉPRIS

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 3 OCTOBRE !



septembre 2023

La lutte des AESH continue ! Elle continue car en ce qui concerne les salaires, statuts et conditions de travail, le compte n'y est toujours pas !

La nouvelle grille de rémunération (indice à 366), la revalorisation de 1,5% au 1er juillet 2023, la nouvelle indemnité de fonctions de 1529 euros bruts par an, la future prime pouvoir d'achat exceptionnelle **ne suffiront pas à vivre dignement en période d'inflation et de vie chère.**

Les craintes sont nombreuses et légitimes depuis **les annonces de Macron sur une éventuelle fusion des métiers AED et AESH** avec la création d'un statut d'ARE. Si nous les laissons faire cela ne présagerait que suppressions de postes et surcharge de travail.

Le ministère fait de l'inclusion à l'école une priorité paraît-il. Nous répondons qu'accompagner les élèves les plus fragiles c'est un vrai métier et ça nécessite des moyens ! Les PIAL permettent de regrouper moins de personnels qu'on peut ainsi flexibiliser au maximum. Les personnels accompagnants devraient avant tout s'inscrire dans le temps et sur des lieux bien définis : nous voulons le retour de l'accompagnement individuel.

**AESH :
FACE AU MÉPRIS**

**TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE
LE 3 OCTOBRE !**



SEULE LA LUTTE PAIE !

Après les mobilisations (notamment par la grève) de ces dernières années, nous avons obtenu la **CDIsation** des AESH qui cumulent trois ans d'ancienneté. Ne nous arrêtons pas là ! **Il faut continuer le combat pour obtenir un véritable statut de la fonction publique, des salaires dignes et des conditions de travail décentes !**

AVEC LA CNT-SO NOUS REVENDIQUONS :

- Un véritable statut de la fonction publique. La titularisation sans condition d'ancienneté, ni de nationalité de tous·tes les AESH.
- Une augmentation des salaires. La garantie de l'accès aux mêmes primes que les autres personnels.
- Des créations de postes à hauteur des besoins pour répondre aux enjeux d'une politique pour une école vraiment inclusive. La création de postes de remplaçant·es.
- La garantie d'un temps plein si désiré. Un temps plein équivalent à 24 h d'accompagnement.
- L'abandon des PIAL et du principe de mutualisation.
- Des formations qualifiantes : en initiale, et, par la suite, en continue sur le temps de travail.
- Création de places et de postes dans les établissements médico-sociaux à hauteur des besoins.

CNT-Solidarité Ouvrière
Éducation / Recherche

✉ fede.educ.public@cnt-so.org [EducationCNTSO](https://www.facebook.com/EducationCNTSO) [educationso](https://twitter.com/educationso) <https://educ.cnt-so.org/>